

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution ou annotation	<p>PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER</p>
Procès verbal du 17 janvier 2011	<p>Procès verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster, tenue le 17 janvier 2011, à 22 h 06, à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour.</p> <p>Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Yvon Martineau, Normand Raby, Christian Marcoux et David Boissonneault, et la conseillère Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.</p> <p>Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière</p>
Ordre du jour du 17 janvier 2011	<p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR Séance extraordinaire du 17 janvier 2011</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 <i>AVIS DE CONVOCATION</i> 2 <i>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</i> 3 <i>AMENAGEMENT, DEVELOPPEMENT ET URBANISME</i> <ol style="list-style-type: none"> 3.1 Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement 124 3.2 Avis de motion pour un règlement modifiant le règlement de zonage 124 4 <i>ADOPTION DU PROCES-VERBAL SEANCE TENANTE</i> 5 <i>LEVEE DE L'ASSEMBLEE</i>
Avis de convocation	<p>Les membres du conseil municipal de Lyster sont tous présents, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue d'une séance spéciale et consentent à la tenue de la présente séance.</p>
021-02-2011 Adoption de l'ordre du jour	<p>SUR LA PROPOSITION DE : NORMAND RABY IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.</p> <p>ADOPTÉE</p> <p>La directrice générale fait la lecture du projet de règlement.</p>
022-02-2011 Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement 124	<p>SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement intitulé «Règlement numéro 293 modifiant le règlement de zonage 124 afin d'enlever un usage dans la zone 34 IA.»</p> <p>ADOPTÉE</p>
Avis de motion	<p>Le conseiller Dave Boissonneault donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 124 afin que soit ajouter à la grille de spécifications, l'article 4.2.2.3, Classe 3, point 551.2 dans la zone 40 Ra/C.</p>
023-02-2011 Adoption du procès verbal séance tenante	<p>SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :</p> <p>QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.</p> <p>ADOPTÉE</p>

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



024-02-2011
Levée de la
séance

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 22 h 20.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière